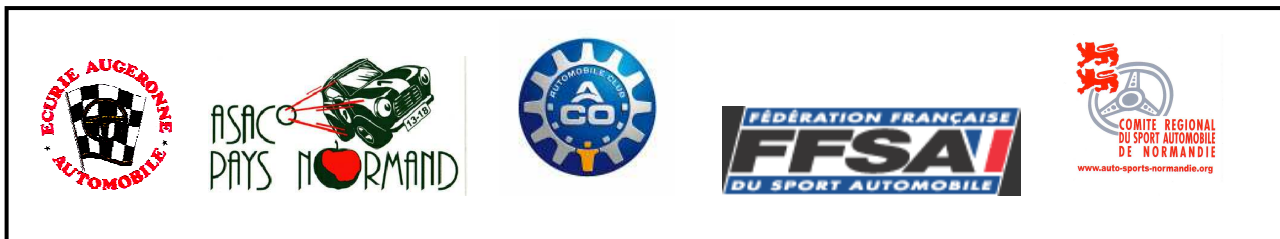


REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

17EME RALLYE DE MEZIDON

LE 20 MAI 2012



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après avoir reçu le visa
Ouverture des engagements : des l'envoi de l'engagement
Clôture des engagements : le 7mai 2012 cachet de la poste faisant foi
Parution du road-book : le samedi 19 mai 2012 à 8h30
Dates et heures des reconnaissances : samedi 19 mai 2012 de 8h30 à 18h30
Vérifications des documents et des voitures : de 9h30 à 12h et de 13h à 18h le samedi 19 mai 2012
Heure de mise en place du parc de départ : samedi 19 mai 2012 à 18h30
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 19 mai 2012 à 14h30
Publication des équipages admis au départ : le samedi 19 mai 2012 à 19h00.
Publication des heures et ordres de départ : le 19/05/2012 à 19h30

Départ de : le dimanche 20 mai 2012 à 8h place de la loco à Mézidon Canon

Arrivée à : le dimanche 20 mai 2012 place la loco à la fin du rallye
Publication des résultats du rallye : le 20/05/2012 - 1/2h après la fin du rallye
Remise des prix : salle Jean Vilar à Mézidon Canon à 19h

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Pays Normand organise le 17eme rallye de Mézidon le 20 mai 2012 en qualité d'organisateur administratif
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R123..... en date du 07/03/2012

Comité d'Organisation

Président : Francis LEBEL
Membres : Chantal LEBEL, Jean RACHAT, Alain AUVRAY
Secrétariat du Rallye, Adresse : 43, rue de la pépinière 14270 MEZIDON CANON
Téléphone : 06 84 23 63 26 ou 02 31 90 09 12
Email : ecurie.augeronne.auto1@orange.fr
Permanence du Rallye : Maison des associations 14270 MEZIDON
le 19/05 de 9h à 19h30 et le 20/05 de 7h30 à 19h30

Organisateur technique

Nom : Francis LEBEL
Adresse : 43, rue de la pépinière 14270 Mézidon Canon

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Edith LEFORESTIER licence n°
Membres :
Virginie LENGLINE n°
Michel Wico licence n°

Directeur de Course : Jean Claude LEFORESTIER licence n
Jacques VERRIER
Directeur de Course Adjoint adm François JARDIN n°20414
Chantal LEBEL n°54921
Médecin Chef : Vladimir Mansour

Commissaires Techniques : responsable : Jean Pierre FOURRE licence n° 2364
William QUERU n°
Christophe BOGEMANS n°44924
Jacques SALENNE n° 18219

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Danielle LEMASLE n°
Chargés des relations avec la presse : Alain OVIEVE n°196080

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Mézidon compte pour la coupe de France des rallyes 2012
Le comité régional automobile de la ligue de Normandie
L'asa des pays normand
Le championnat ACO
Coefficient 2

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 19/05/2012 de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30
Les vérifications techniques auront lieu le 19/05/2012 de 9h45 à 12h15 et de 14h15 à 18h45 place de la gare à MEZIDON
Les vérifications finales seront effectuées : Garage RENAULT
Adresse : rue Jean Jaurès à Mézidon
Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ ttc

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Mézidon doit adresser (Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 7 mai 2012 à :

ECURIE AUGERONNE AUTOMOBILE
43, rue de la pépinière
14270 Mézidon Canon

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Une retenue de 40% sur l'engagement sera appliquée pour tout désistement non justifié après le 17 mai 2012 (n° d'appel 02 31 90 09 12.)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée parc assistance « zone zukerman » à MEZIDON

Parc unique et obligatoire avec pointage

Extincteur, bâche obligatoires pour l'assistance (aucune remorque dans la zone d'assistance, un parc sera mis à disposition (parking Salle de la muse à MEZIDON)

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective est obligatoire , elle sera communiquée par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Mézidon représente un parcours de **120 km 600**.

Il est divisé en 1étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37km500

Les épreuves spéciales sont : ES.1, 3,5, = **5 km 700**

ES.2, 4,6, = **6 km 800**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 19 mai 2012 de 8h30 à 19h ; le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES

- Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner après réunion du collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble + badges

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

COUPES 1^{ER}, 2^{eme}, 3^{eme} au scratch

1^{er}, 2^{eme}, 3^{eme} de groupe si plus de 3 partants dans le groupe

1^{er}, 2^{eme}, 3^{eme}, de classe si plus de 3 partants dans la classe

15€ pour 1 poste de commissaire tiré au sort dans chaque speciale

Prix 1^{er} au scratch 370€, 2^{eme} 270€, 3^{eme} 220€

1^{er} de classe : 250€ de 1 à 5 partants

2^{eme} : 170€ de 6 à 10 partants

3^{eme} : 133€ de 11 à 14 partants

4^{eme} : 100€ de 15 à 20 partants

Dans les classes ou il n'y a que 3 partants, le prix du 1^{er} sera de 50% du 1^{er} de classe

La remise des prix se déroulera le 20 mai 2012 à 19 heures, salle Jean Vilar à MEZIDON ..